

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 décembre 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude Nichols, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Danie Deschênes, conseillère, Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-12-320 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

- 7.1 Octroi de subvention pour le soutien à l'inscription – Club de Patinage artistique régional de Vaudreuil;
- 7.2 Adjudication de contrat – appel d'offres GT2013-12 – acquisition d'une rétrochargeuse;
- 7.3 Disposition de 3 véhicules routiers;
- 7.4 Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges – Happening 2014 – achat de billets.

ADOPTÉE

2013-12-321 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013 ET LE PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 5 DÉCEMBRE 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 et le procès-verbal de correction du 5 décembre 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013, tel que **modifié** et le procès-verbal de correction du 5 décembre 2013.

ADOPTÉE

2013-12-322 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2013, au montant de **592 364.96 \$**.

ADOPTÉE

2013-12-323 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2013, au montant de **431 714.10 \$**.

ADOPTÉE

2013-12-324 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 soient tenues le mardi à 19h30, aux dates suivantes :

14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre.

ADOPTÉE

2013-12-325 TRANSPORT SOLEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de Transport Soleil inc., tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part 2014 de la Ville, au montant de **50 508.62 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaisse la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire auprès du ministère des Transports du Québec, de l'Agence métropolitaine de transport et/ou entité similaire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-993.

ADOPTÉE

2013-12-326 AUTORISATION DE DÉPENSE – AUDITEURS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville confie à la firme de comptables **Bourassa Boyer** inc. située au 3323, boul. de la Gare, Vaudreuil-Dorion, le mandat de procéder à l'audit des états financiers pour une somme de **18 000 \$** plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-413.

ADOPTÉE

2013-12-327 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA MRC

Considérant la résolution 2013-11-288 de la Ville à l'effet de nommer les substituts à la Municipalité régionale du Comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC);

Considérant que le 26 novembre 2013, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Mme Marie-Claude Nichols a été élue à la préfecture de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le représentant de la municipalité du préfet à la MRC, conformément à la loi.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés représentant de la Ville auprès de la MRC :

De janvier 2014 à juin 2014 : **Sylvain Lemire**

De juillet 2014 à décembre 2014 : **Daniel Lauzon**

ADOPTÉE

2013-12-328 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc. Ce projet a notamment pour but de définir clairement la pénalité et d'en changer les modalités.

2013-12-329 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement constituant une réserve financière pour l'aménagement du parc des Éperviers.

2013-12-330 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 488-1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

2013-12-331 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-27 : LOT 2 067 513 (15, RUE CLARENCE-GAGNON)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-27 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2013-27, lot 2 067 513 (15, rue Clarence-Gagnon) à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 7,25 mètres au lieu des 7,50 mètres prescrits à la réglementation; et la construction d'un garage attenant avec une marge latérale de 2,60 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation, le tout selon les plans préparés par Sylvain Charrette, technologue, dossier No 05-R49548.

ADOPTÉE

2013-12-332 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-26 : LOT 2 068 197 (2667, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-26 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire désire remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal pour de la brique (finition pierre), de l'acrylique et du déclin, ainsi que l'agencement du revêtement extérieur du garage isolé avec celui du bâtiment principal;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2013-26, telle que présentée. Le requérant devra s'engager à compléter les 2 phases du projet à l'intérieur du délai qui sera déterminé lors de l'émission de certificat d'autorisation par la Ville.

ADOPTÉE

2013-12-333 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2013-11 - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS VERTS 2014-2018

Considérant que le contrat de collecte, transport et disposition des déchets et des résidus encombrants prend fin au 31 décembre 2013;

Considérant que le contrat de collecte, transport et disposition des résidus verts prend fin au 31 décembre 2013 (excluant les années d'option) et que l'entrepreneur a été avisé que les villes ne se prévalaient pas des années d'option;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'a pas reçu d'information de la MRC concernant l'exercice de compétence pour les résidus verts/feuilles en 2014;

Considérant la résolution 2013-08-229 mandatant à la Ville de L'Île-Perrot pour procéder à un appel d'offres en regroupement pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, résidus encombrants et résidus verts pour les années 2014, 2015 et 2016, ainsi que pour les années 2017 et 2018 sur une base optionnelle;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot a reçu 2 soumissions et que le plus bas soumissionnaire a présenté une soumission conforme au prix de 15 937 052.07 \$ pour le regroupement pour 5 ans;

Considérant que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte la soumission déposée par **Services Matrec inc.**, 4 chemin du Tremblay, Boucherville (Québec) pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion pour les années 2014 à 2016 avec option pour les années 2017 et 2018, et ce, pour un montant potentiel pour les 5 années, pour toutes les villes membres, de **15 937 052.07 \$**, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro GT 2013-11.

Que la Ville adjuge à Services Matrec inc., conformément à la soumission déposée, le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les années 2014, 2015 et 2016, et ce aux prix unitaires suivants, valables pour toutes les villes du regroupement (correspondant à la page E.27 du devis, chapitre E – Formule de soumission, tableau 8.5 Bordereau – Regroupement des 4 villes):

2014	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,43	50,50
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	
Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,77	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,07	73,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

2015	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,43	51,00
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	

Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,77	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,07	74,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

2016	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,89	52,00
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	
Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,82	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,09	75,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

Sous réserve des dispositions de l'appel d'offres concernant la collecte potentielle des résidus verts et/ou la collecte à 3 voies de la MRC ;

QUE les villes du regroupement continuent à exercer leur compétence pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts en 2014 ;

QUE la présente résolution soit transmise aux villes du regroupement et à la MRC ;

QUE cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-451-00-436, 1-02-451-00-437, 1-02-451-00-643, 1-02-452-00-436 et 1-02-452-00-437.

ADOPTÉE

2013-12-334 AIDE AU CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – ANCIENNES POUBELLES À 1 VOIE DE LA VILLE

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide appropriée.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse une aide appropriée au **Centre Notre-Dame-de-Fatima** en leur donnant les anciennes poubelles 1 voie enlevées par la Ville et présentement entreposées aux ateliers municipaux suite à l'installation des poubelles 2 voies sur son territoire.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Normand Pigeon se retire de la salle du Conseil.

2013-12-335 ENTENTE 2014-2016 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le Parc Historique de la Pointe-du-Moulin est situé sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que la Ville loue de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) le Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.

Considérant que la mission de la Société de développement du parc historique de la Pointe-du-Moulin (SDPHPM) est de faire la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, en offrant une gamme de services à nos citoyens et autres visiteurs;

Considérant que la Ville reconnaît la Société comme un organisme qui participe à sa mission en matière de loisir, culture et vie communautaire et entend lui accorder certains avantages et privilèges en échange de services offerts à notre population.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour, et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot l'entente à intervenir avec la Société du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin ou tout autre document jugé nécessaire à la conclusion de l'entente, afin de lui donner plein effet.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-738-60-992.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Normand Pigeon revient à la table du Conseil.

2013-12-336 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES AD2013-01 – ASSURANCES GÉNÉRALES

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les assurances générales, 4 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 novembre 2013 immédiatement après 13h.

Considérant qu'après étude et vérification 3 des 4 soumissions sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres AD2013-01.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville accepte la soumission déposée par **BFL CANADA Risques et Assurances inc.**, ayant son siège social au 2200-2001 av. McGill Collège, Montréal, H3A 1G1, pour le contrat d'assurances générales de la Ville, et ce, pour une somme de **77 472 \$** plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres AD2013-01.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2013-12-337 ADJUDICATION DE CONTRAT ASSURANCES DES OFFICIERS MUNICIPAUX

Considérant qu'à la suite d'une demande de cotation pour les assurances des officiers municipaux, 2 soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 3 décembre 2013.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit **Labrecque, Brouillette et Castelli inc.**, 1001, rue Sherbrooke E., Montréal, H2L 1L3, pour les assurances des officiers municipaux au montant de **15 570.11 \$** incluant les taxes et honoraires applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2013-12-338 POSTE-CADRE À COMBLER – CONTREMAÎTRE INTÉRIMAIRE

Considérant l'absence indéterminée du contremaître;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'engager monsieur **Alain Leduc** au poste-cadre de contremaître intérimaire, à compter du 2 décembre 2013, selon l'entente à être signée.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-110.

ADOPTÉE

2013-12-339 POSTES SYNDIQUÉS À COMBLER – ASSISTANT CONTREMAÎTRE ET CHEF OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR OPÉRATEUR DE VÉHICULES LOURDS

Considérant l'absence indéterminée du contremaître;

Considérant que M. Alain Leduc occupe le poste de contremaître intérimaire;

Considérant l'article 11.16 de la convention collective qui octroie les postes aux employés permanents qui ont le plus d'ancienneté et qui répondent aux exigences normales du poste.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que les postes soient comblés tel que ci-après stipulé, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

Poste	Candidat retenu	Entrée en fonction
Assistant contremaître et chef opérateur aux travaux publics	Daniel Ranger	2 décembre 2013
Chauffeur opérateur de véhicules lourds	Jean-François De Wijngaert	9 décembre 2013

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-321-00-112 pour l'assistant contremaître et 1-02-321-00-114 pour le chauffeur-opérateur.

ADOPTÉE

2013-12-340 BAIL QUAI BRIDELOUP – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville loue du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le quai Brideloup.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le bail annuel avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la location du quai Brideloup selon les modalités établies à la convention de bail, laquelle est approuvée.

ADOPTÉE

2013-12-341 OCTROI DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil**, une aide financière au montant total de **6 657.50 \$**, pour le soutien aux inscriptions de 35 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2012-2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-12-342 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPELS D'OFFRES GT2013-12 – ACQUISITION D'UNE RÉTROCHARGEUSE

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et livraison d'une rétrochargeuse neuve à 4 roues motrices avec balancier télescopique, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 6 décembre 2013 à 11h30.

Considérant qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2013-12.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit Wajax Équipement, pour la fourniture et livraison d'une rétrochargeuse neuve à 4 roues motrices avec balancier télescopique et ce pour un montant de **86 000 \$**, le tout conformément avec le document d'appel d'offres GT2013-12.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 8 ans, en 8 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-410.

ADOPTÉE

2013-12-343 DISPOSITION DE 3 VÉHICULES ROUTIERS

Considérant que les 3 véhicules routiers suivants appartenant à la Ville sont hors d'usage, à savoir :

Numéro VÉHICULE	MARQUE, ANNÉE	CATÉGORIE	MODÈLE	IMMATRICULATION	ODOMÈTRE (km)
14	Chevrolet 1993	6 roues léger	CC31403	LC38830-1	95 433
16	Ford 1997	Pick-up	F-250	FR83292-8	104 097
21	Chevrolet 2001	Pick-up	S-10	FY61316-5	187 629

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville vende de gré à gré lesdits véhicules, d'autoriser madame Isabelle Roy, directrice des services techniques à en disposer, aux meilleures conditions possibles et signer tous documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-12-344 MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES – HAPPENING 2014 – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville achète 2 billets pour le Happening 2014 organisé par la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le 31 janvier 2014, au coût total de **500 \$**; la mairesse et un membre du Conseil sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2013-12-345 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Marie-Claude Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc
